

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement, a adopté le 2 mai 2017 un premier projet de résolution numéro **PP17-14006** intitulé : « Accorder, par résolution, la demande d'autorisation pour l'installation d'une enseigne affichant un message lumineux et variable sur le terrain du bâtiment situé au 8400, avenue Christophe-Colomb, et ce, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. (RCA04-14003). »

L'objet du projet de résolution est à l'effet d'accorder la demande d'autorisation pour l'installation d'une enseigne affichant un message lumineux et variable sur le terrain du bâtiment situé au 8400, avenue Christophe-Colomb. Ce projet déroge aux dispositions de l'article 468 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Ce projet vise la zone 0149 se situant de part et d'autres de l'avenue Christophe-Colomb, directement au sud du boulevard Crémazie Est.

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c. A-19.1), ce premier projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique **le 25 mai 2017 à 18 h** au 405, avenue Ogilvy, salle 200 à Montréal.
3. Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.
4. Ce projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de résolution et un plan des zones visées sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement, située 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures habituelles d'ouverture.

Le 11 mai 2017

La secrétaire d'arrondissement,
M^e Danielle Lamarre Trignac

Publication :
[Progrès de Villeray/Parc-Extension, édition du 11 mai 2017](#)